

N° 5.3501 Comment créer une crèche

- * Faire une enquête de besoin.
- * Trouvez des financements pour le fonctionnement : voir avec la mairie, le conseil général, la CAF...
- * Trouver un local. N'oubliez pas de rencontrer le médecin de PMI et de voir la commission de sécurité (donc le maire de la commune d'implantation) avant de vous engager sur les locaux.
- * Trouvez de subvention d'équipement (achat du matériel de départ, mise en conformité des locaux).
- * Finaliser le projet pédagogique et le règlement intérieur.
- * Commencer le pré-recrutement et obtenir l'autorisation de la PMI pour l'ouverture.
- * Une fois les locaux finalisés, obtenir l'autorisation d'ouverture de la commission de sécurité.

AUCH

PMI – Protection Maternelle Infantile

12 Boulevard Sadi Carnot

32000 Auch

Tél : 05.62.05.57.41

CAF

11 rue de Chateaudun

32013 Auch Cedex

Tél. : 05.62.61.60.01